

# 110

initiatives pour la métropole



# sommaire

4	Paris Métropole aujourd'hui
6	la démarche
7	quelques idées clés exprimées durant le séminaire
8	d'autres expériences ont nourri les échanges
10	les participants au séminaire
12	les 110 s'engagent
13	quelles initiatives ?
15	le label Paris Métropole
16	questions / réponses
20	modalités de dépôt d'une initiative
23	calendrier

# éditorial

Fondé il y a un an, Paris Métropole regroupe désormais **110 collectivités** d'Ile-de-France, représentant plus de **6 millions de Franciliens**.

Notre **but** ? Contribuer à construire la métropole de demain, dont le rayonnement reposera sur la solidarité entre territoires et sur la capacité partagée à relever les défis du développement durable. Imaginer, en partant des attentes des habitants, la ville-monde à venir. La préfigurer par des projets partagés et ambitieux.

Notre **méthode** ? Travailler ensemble, en partenariat, sur les enjeux majeurs que constituent l'urbanisme, le logement, les transports, l'innovation, la culture, le développement et les solidarités. Associer les acteurs économiques, sociaux, associatifs pour libérer le formidable potentiel des territoires. Former une « coopérative » où chaque collectivité compte pour une voix, mais aussi apporte et trouve les ressources pour donner une dimension métropolitaine à ses actions.

Aujourd'hui, Paris Métropole lance un **appel à initiatives** : les 110 collectivités qui le composent – et celles qui, nous l'espérons, nous rejoindront prochainement – sont invitées à présenter chacune une initiative à même de « faire métropole ».

Cet appel a été conçu lors d'un séminaire organisé sur proposition de notre Commission « Projets métropolitains », en impliquant notamment les 10 équipes de la consultation internationale du Grand Pari(s), qui ont apporté des contributions importantes à nos travaux.

**Les collectivités s'engagent** ainsi dans une démarche pilote qui en appellera d'autres.

les élus du Bureau de Paris Métropole

# Paris Métropole aujourd'hui

Paris Métropole, syndicat mixte, regroupe d'ores et déjà 110 collectivités d'Ile-de-France rassemblées pour agir concrètement en faveur de la cohérence et de la cohésion du territoire métropolitain. En travaillant de manière ambitieuse et collective, les élus de cette scène politique innovante s'attachent à relever le défi posé aujourd'hui aux grandes métropoles du monde. Pour un développement durable de la métropole, ils souhaitent réconcilier attractivité et solidarité en valorisant les formidables ressources des territoires au service des habitants.

## Paris Métropole : une démarche au service des territoires

Paris Métropole repose sur une démarche inédite de coopération, basée sur l'égalité – une collectivité = 1 voix – entre collectivités de différents échelons : communes, intercommunalités, départements, Région. Représentatives de la diversité politique et territoriale, elles font appel à la participation des citoyens. Au cœur de ses principes, Paris Métropole affirme la nécessité d'un partenariat innovant, ambitieux et efficace avec l'Etat, qui soit respectueux du rôle des collectivités locales.

L'association des territoires et des habitants est en effet une condition *sine qua non* de réussite de la métropole durable, permettant de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de notre époque. C'est ce message que Paris Métropole porte, et a souhaité faire entendre dans le cadre du projet de loi sur le Grand Paris.

Une métropole de l'après-Kyoto a en effet besoin d'une vision globale et cohérente. Paris Métropole, au titre de ses priorités en matière de logement, développement, déplacement, et projets métropolitains, entend, avec l'aide notamment de l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) et l'IAU-IDF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France), appuyer sa démarche sur des principes clefs : mixité sociale et fonctionnelle, accès à la culture et à la formation pour tous, construction de la ville sur la ville, développement économique et solidaire, place renouvelée de la nature en ville.

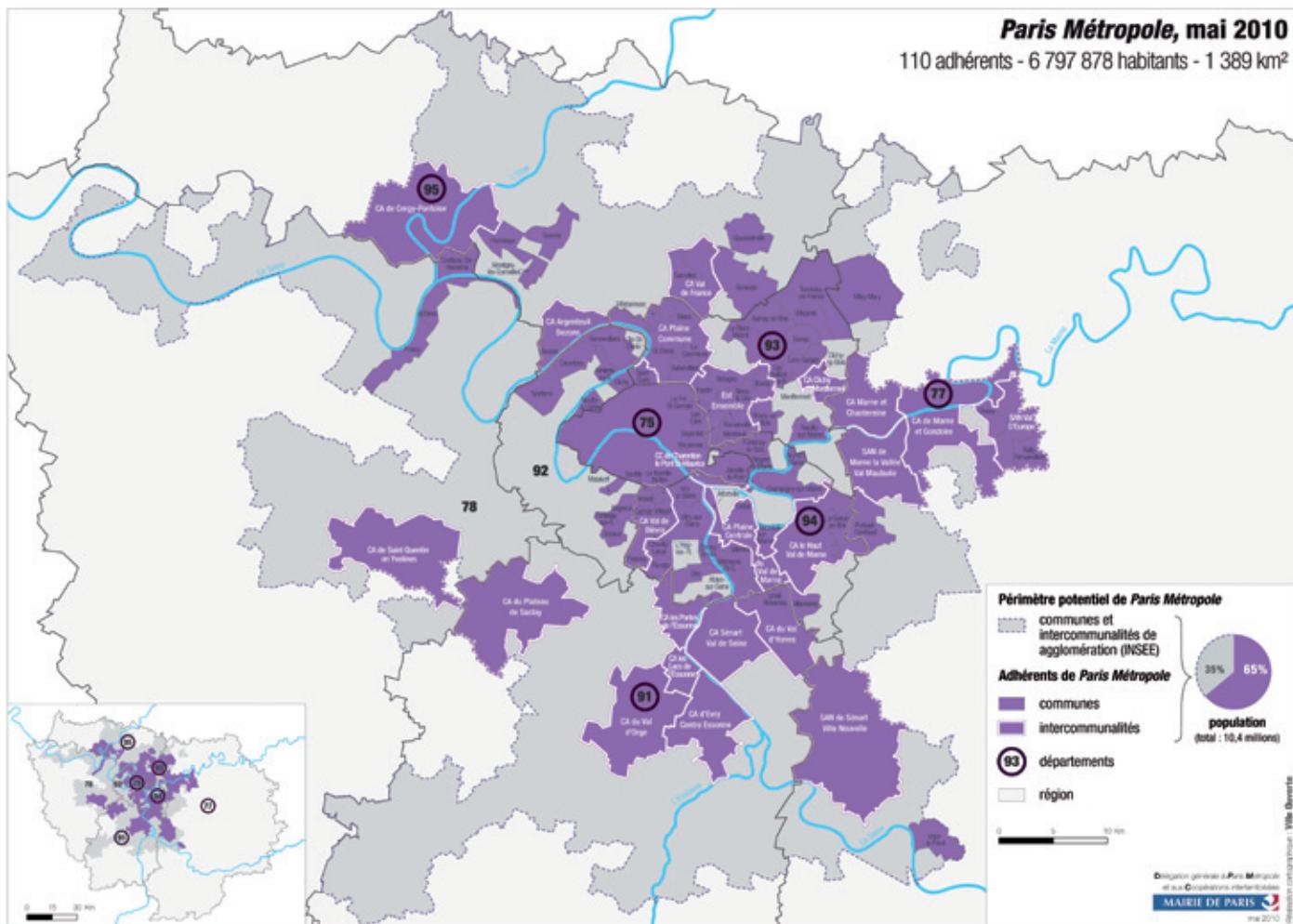
Paris Métropole souhaite de plus contribuer à la poursuite du travail engagé par les dix équipes pluridisciplinaires de la consultation internationale du Grand Pari(s).

Afin de répondre aux défis de demain, Paris Métropole crée un dialogue entre collectivités, mais également avec l'Etat et tous les acteurs de la métropole, partenaires socio-économiques et habitants.

## Nos chantiers pour 2010

Dès sa création, Paris Métropole a affiché son ambition de travailler à la fois sur des études à dimension stratégique et sur des sujets appelant la mise en œuvre d'actions urgentes. Pour répondre à cette exigence, le programme de travail de 2010 de chacune de ses quatre commissions intègre plusieurs axes :

1. les projets métropolitains : appel à initiatives «110 initiatives pour la métropole» afin de permettre à des projets innovants, partenariaux, participatifs, transversaux et coopératifs de voir le jour.
2. habiter la métropole de demain
  - coordination pour une cohérence globale de l'action en matière de politique du logement
  - mutualisation d'outils et d'expériences afin de contribuer à résorber l'habitat indigne
3. les mobilités métropolitaines
  - réflexion sur les questions de tarification solidaire des déplacements
  - analyse et propositions sur les transports franciliens
  - travail sur les autoroutes et les territoires
  - réflexion sur l'amélioration du fret et de la logistique urbaine
4. une métropole solidaire et durable
  - travail pour améliorer l'insertion métropolitaine du quartier de La Défense
  - réflexions sur la solidarité financière au sein de la métropole
  - mise en place d'indicateurs permettant de mesurer l'accessibilité des services publics aux habitants de la métropole.



Pour participer à l'une de ces commissions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [contact@parismetropole.fr](mailto:contact@parismetropole.fr)

Toute l'actualité de Paris Métropole sur : [www.parismetropole.fr](http://www.parismetropole.fr)

Le site internet héberge un « espace membres » dans lequel vous pouvez retrouver tous les comptes-rendus des assemblées plénières, bureaux et commissions...

# la démarche

Paris Métropole propose une démarche d'initiatives métropolitaines émanant de tous ses territoires, et pour ce faire, lance un appel à initiatives.

Jeudi 15 et vendredi 16 avril 2010, des élus de Paris Métropole, des représentants des 10 équipes de la consultation du Grand Pari(s), des experts, des acteurs du monde économique et de la société civile ont conçu la première phase de l'appel à initiatives, soumis à sa réunion plénière du 31 mai 2010.

Pour ce séminaire d'élaboration de l'appel à initiatives, la méthode retenue a été de croiser les points de vue entre des élus et des acteurs de la métropole d'horizons différents afin d'aboutir à une construction partagée, respectueuse des approches de chacun.

Pour cela un travail intensif, innovant et participatif a été mené sous formes d'ateliers et débats dans un climat de confiance.

Une seule règle du jeu : tous « dans la peau des élus de Paris Métropole » avec la volonté de bâtir une démarche rapidement opérationnelle qui puisse être portée par toutes les collectivités.

Cette première phase, intitulée « 110 initiatives pour la métropole », s'adresse à chacun des 110 adhérents actuels et à ceux qui rejoindront Paris Métropole d'ici l'été. L'appel à initiatives s'inscrit dans l'ensemble des travaux engagés par les élus de Paris Métropole autour du logement, des déplacements, de la solidarité financière et fiscale, de l'attractivité économique, et des stratégies territoriales.





# d'autres expériences...



## Barcelone (Espagne)

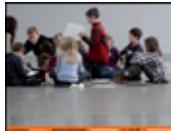
« Le souci de partir respectueusement de l'existant.

- Le croisement de la «culture» globale des urbanistes qui pensent projet de civilisation, et de celle des élus municipaux en phase avec cette ambition.
- La possibilité d'échapper à la «gentryfication» puisque la mixité sociale est apparemment restée.
- ... une réelle maîtrise foncière grâce à la politique d'acquisition.
- La place de l'art dans la ville.
- Barcelone reconnaît son territoire: l'exprime, le transforme, l'aime ! Un projet de restructuration urbaine réussi grâce notamment à une gouvernance simple : 1 collectivité territoriale.
- La priorité donnée aux espaces publics dans la transformation urbaine de Barcelone : 100 places publiques en 5 à 10 ans pour incarner la Métropole par une réflexion commune sur les projets.
- Empirisme. »



## IBA Emscher Park (Allemagne)

« Faire disparaître les frontières. Les projets partent de la base, du terrain autant que des structures hiérarchisées et centralisatrices.



- Pas de discussions sur les limites administratives et les prérogatives des villes.
- Coopérer sans structure institutionnelle nouvelle. Pas de grosse équipe dédiée mais une coopération variable suivant les étapes.
- Regarder les choses sous un autre angle. Changer le regard et changer la représentation qu'on se fait de son propre territoire "Regarder autrement sa propre maison. ».
- Aller-retour stratégie / projet : Des projets... une cohérence et un enjeu de renouveau territorial. Moins la stratégie, + les projets -> pas de priorité. Décider de ne pas démolir.
- "Gagner" la confiance des habitants : Produire des objets de communication distribués et lus. »



# ...ont nourri les échanges



## Triennale d'Echigo Tsumari (Japon)

« Agir là où il y a le plus de difficultés, d'inégalités.

- Importance dans les territoires déshérités, d'avoir des initiatives qui redonnent de la fierté à des habitants : en s'appropriant une thématique qui crée l'originalité territoriale de notoriété internationale, ceux-ci retrouvent un dynamisme porteur.
- L'art contemporain permet de requalifier un territoire et de stimuler le sentiment d'appartenance. Il est appropriable s'il est fait avec la population et peut être moteur de la reconquête.
- Grande échelle et pluie de projets "amplification progressive"... Appui sur potentiel et histoire des lieux.
- Trouver un rythme (Triennale, Biennale,...) qui donne du temps aux habitants. »



## Grand Lyon (France)

« La crédibilité pour les grandes choses se gagne d'abord par les petites.



De petits projets, localisés créent une cohérence s'ils sont bien pensés, et cela par des actes concrets et utiles à court terme.

- Importance de l'expérimentation innovante.
- Mener de front: urbain, culturel, festif. Projets urbains et culturels peuvent être associés pour créer « l'appétit de la ville ». La concertation peut aussi être un moyen de créer de l'optimisme. »





## les participants au séminaire

Dominique Adenot, Maire de Champigny-sur-Marne / Dominique Alba, Directrice Générale du Pavillon de l’Arsenal / Marie-Hélène Amiable, Maire de Bagneux / Etienne Andreux, Directeur du SIPPEREC / Daniel Behar, Géographe, équipe « Christian de Portzamparc » / Yannick Beltrando, Responsable du pôle métropole de l’APUR / Michel Berson, Président du Conseil Général de l’Essonne / Brigitte Berthomieu, Saint-Quentin-en-Yvelines / Hugo Bevort, Directeur de cabinet de Pierre Mansat / Jean-Pierre Blazy, Maire de Gonesse / Jean-Claude Boucherat, Président du Conseil Economique et Social Régional / Yasmine Boudjenah, Première Adjointe à la Maire de Bagneux / Flora Brett, Chargée de mission au cabinet de Philippe Laurent / Daniel Breuiller, Maire d’Arcueil / Robert Cadalbert, Président de la communauté d’agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines / Michel Cantal-Dupart, Architecte Urbaniste, équipe « AJN/AREP/ACD » / Bertrand Caparroy, Vice-Président du Conseil Général de Seine-et-Marne / Vincent Capo-Canellas, Président de la communauté d’agglomération de l’Aéroport du Bourget / Françoise Carayon, Conseil de Développement de Plaine Commune / Roland Castro, Architecte Urbaniste, équipe « Castro / Denissof / Casi » / Gilles Catoire, Maire de Clichy-la-Garenne / Jean-Pierre Charbonneau, Urbaniste consultant, conseiller en politiques urbaines et culturelles / Michel Chartier, Président de la communauté d’agglomération Marne-et-Gondoire / Sylvain Cognet, Conseiller de Jacques J.-P. Martin / Philippe Dallier, Maire de Pavillons-sous-Bois / Marie Deketelaere-Hanna, Directrice de Paris Métropole / Jesus De La Torre Monmany, Architecte Urbaniste / Delphine Douëllou, Cabinet du Président de Jean-Claude Boucherat / Bruno Dumond, Sevran / Christian Favier, Président du Conseil Général du Val-de-Marne / Andrei Feraru, Architecte Urbaniste, équipe « MVRDV » / Hélène Fernandez, Chargée de mission au cabinet de Bertrand Delanoë / Mireille Ferri, Conseillère Régionale / Erwan Forner, Chef de cabinet de Jean-Yves Le Bouillonnet / Jean-Christophe Fromantin, Maire de Neuilly-sur-Seine / Finn Geipel, Architecte Urbaniste, équipe « LIN » / Jean-Michel Grandchamp, Adjoint au Maire de Sceaux / Daniel Guiraud, Maire des Lilas / Patrick Jarry, Maire de Nanterre / Andreas Kellner, Férie und Hansestadt Hamburg / Fram Kitagawa, Commissaire d’exposition, Directeur de la Art Front Gallery à Tokyo / Gérard Lacoste, Directeur Général Adjoint de l’IAU-IDF / Elodie Lamouroux, Chargée de mission à Paris Métropole / Jean-Luc Laurent, Délégué Grand Paris et Paris Métropole auprès du Président du Conseil Régional d’Ile-de-France, Maire du Kremlin-Bicêtre / Jean Yves Le Bouillonnet, Président de Paris Métropole, Maire de Cachan / Paul Lecroart, Urbaniste à l’IAU-IDF / Dominique Lefèbvre, Président de la communauté d’agglomération Cergy-Pontoise / Anne Le Loarer, CGT-Ile-de-France / Xavier Lemoine, Maire de Montfermeil / Matthieu Liénard, Directeur Adjoint de l’aménagement à la Région Ile-de-France / Yves Lion, Architecte Urbaniste, équipe « Descartes » / Yang Liu, Architecte Urbaniste / François Loscheider, Secrétaire Général de la Conférence territoriale de la VSB / Pierre Mansat, Adjoint au Maire de Paris / Jacques JP Martin, Maire de Nogent-sur-Marne / Olivier Meier, Directeur du Festival de l’Oh ! / Nicolas Morère, Directeur de cabinet de Jean-Pierre Blazy / Olivier Nalin, Directeur du développement, des affaires économiques et tarifaires du STIF / Laetitia Pageot, Chargée de mission à la Région Ile-de-France / Anne Pierquin, Cergy-Pontoise / Caroline Poulin, Achitecte Urbaniste, équipe « AUC » / Sylvie Ritmanic, Conseillère de Patrick Braouezec / Francis Rol-Tanguy, Directeur de l’APUR / Jean-Louis Scaringella, Directeur Général Adjoint de la CCIP / Michael Schwarze-Rodrian, Metropole Ruhr / Bernardo Secchi, Architecte Urbaniste, équipe « Studio 09 » / Pierre Simon, Président de la Chambre de Commerce et d’Industrie de Paris / Aude Talon, Cergy-Pontoise / Patricia Tordjman, Maire de Gentilly.

# les 110 s'engagent

Le constat est clair : les inégalités constituent un handicap pour la cohésion de notre métropole et pour son rayonnement. Il faut donc travailler à fédérer les énergies, les projets et les territoires afin de développer une métropole dynamique, solidaire, écologique et hospitalière pour tous ses habitants. C'est la condition de son attrait local et mondial.

Afin de lutter contre le « chacun pour soi » et de stimuler les potentialités, les 110 collectivités de Paris Métropole seront les premières à mettre en œuvre « 110 initiatives pour la métropole ». Elles invitent d'autres collectivités à les rejoindre. Ainsi elles veulent être les promoteurs de la participation des citoyens à une histoire et un avenir qui ne saurait se faire sans eux.

## Légitimité

Selon une méthode qui part du terrain, les élus territoriaux – maires, présidents d'intercommunalités, de conseils généraux, du conseil régional – prennent l'engagement de mobiliser les habitants de la métropole.

## Stratégie

Réconcilier économique et social.

Réconcilier et révéler les territoires.

Paris Métropole souhaite inventer de nouvelles méthodes de production de projets métropolitains, fondées sur une construction coopérative.

Chaque collectivité est donc appelée à démarrer maintenant et mettre au « pot commun » une initiative qui émerge du terrain pour être développée collectivement.

A cette fin, Paris Métropole expérimentera un processus de débat transparent et ouvert entre ces initiatives, en invitant les élus, les acteurs économiques, sociaux et culturels, et la société civile à les faire évoluer ensemble par une mise en commun de leurs intelligences.

# quelles initiatives ?

Par un aller-retour du local au global, du terrain à la métropole, Paris Métropole assure une montée en puissance progressive des initiatives.

Qu'il s'agisse d'actions sur l'espace public, d'initiatives populaires, d'événements culturels... elles doivent être fédératrices et seront conçues pour s'attaquer aux clivages qui fissurent la métropole, et ainsi renouer avec la fierté d'être métropolitains.

Puisant dans l'histoire et révélant la géographie, elles contribuent à dessiner l'avenir et façonner l'identité de notre territoire.

## Quel type d'initiative ?

Paris Métropole agit sur tous les leviers de l'action publique, à travers les collectivités qui la composent : les initiatives à dominante économique, sociale, culturelle ou spatiale, qui contribuent au développement durable de la métropole, dans ses différentes dimensions. Elles témoigneront d'une grande variété de modes d'actions, de porteurs de projet, d'ambitions...

## Quels critères ?

Les initiatives devront être innovantes, partenariales, participatives, transversales et coopératives. Inclusives, elles portent une vision de la métropole.

Elles font métropole, elles relient, elles conduisent les acteurs territoriaux à assumer leur appartenance à une métropole-monde porteuse de nos valeurs : hospitalité, partage, attractivité.

Elles devront se concrétiser dans un temps court (2 ans maximum), sur des échéances partagées.



AJN (Jean Nouvel) / AREP (Jean-Marie Duthilleul) / ACD (Michel Cantal-Dupart)

*« Qui n'a pas rêvé vivre sur une plage, là où sur la terre comme dans l'eau, on marche toujours pieds nus, sur du sable ?... »*

Alain Fleischer

*« Un art situé, un art urbain dans ses grandes dimensions. Un art structurant, loin du saupoudrage, un art conçu en fonction des lieux en même temps que de l'architecture des lieux, un enrichissement et un marquage de la ville par l'art du XXI<sup>e</sup> siècle »*

Jean Nouvel

## «8 points

1 Faire métropole c'est changer d'échelle et de perspective pour participer pleinement à la mondialisation maîtrisée.

2 Faire métropole c'est repenser notre « ville monde » dans ses relations avec ses fondamentaux géographiques.

3 Faire métropole c'est faciliter la mobilité pour tous en réconciliant la métropole mondiale et la métropole ordinaire.

4 Faire métropole c'est aborder la question du développement durable à grande échelle.

5 Faire métropole c'est créer de l'espace partagé et intégrer tous les quartiers dans l'ordinaire généreux de « la ville paysage ».

6 Faire métropole c'est renoncer à l'idée de concevoir un plan d'aménagement global unique et définitif et rechercher de nouveaux outils.

7 Faire métropole c'est décloisonner pour anticiper une autre forme de gouvernance interterritoriale moins centralisée pour plus d'efficacité et de cohérence.

8 Faire métropole c'est mobiliser largement autour du projet.»

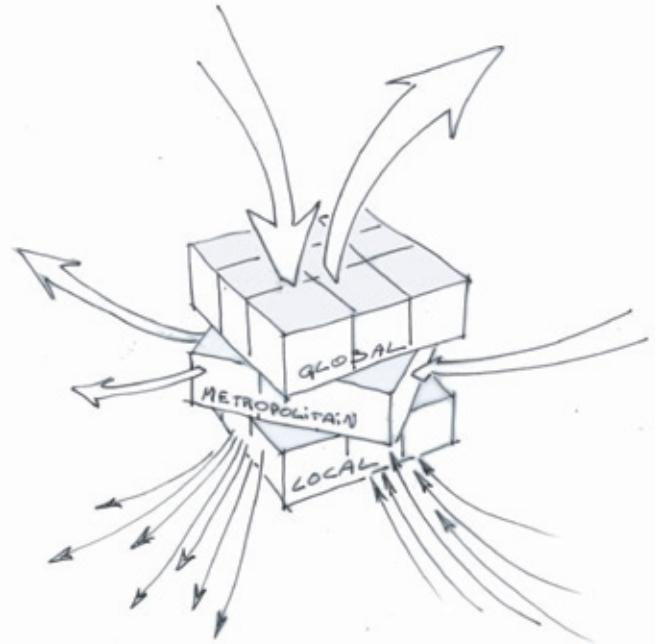


image : atelier Christian de Portzamparc

Studio 09 : Bernardo Secchi / Paola Vigano

«Des inégalité sociales existent partout et dans toute métropole; on ne peut pas cultiver l'illusion qu'il soit facile de les éliminer, mais on peut quand même se poser sérieusement l'objectif de les atténuer, d'éliminer tout dispositif spatial qui les produit et d'imaginer des politiques et des dispositifs qui, au contraire, les contrastent.»

MVRDV : Winy Maas

«Ne devons nous pas embrasser toujours PLUS le monde et ce le PLUS possible ? Etre PLUS attractif, plus divers, plus ouvert, plus libre, plus collaboratif, plus unique, plus synergique, plus vert, plus dense, plus spacieux, plus égalitaire.»

# le label Paris Métropole

Il ne s'agit pas de définir une norme.

Il ne s'agit pas d'exclure ou de noter, ce qui contribuerait à renforcer la concurrence entre les territoires.

Les « 110 initiatives » marquent une première étape ouverte aux collectivités membres. Chacune peut présenter une initiative qu'elle porte seule ou avec des partenaires, ou bien relayer une initiative portée par d'autres acteurs sur son territoire. Ces initiatives seront le révélateur du dynamisme de la métropole. Elles ont valeur d'expérimentation.

Elles seront présentées et débattues publiquement, ce qui permettra de les faire évoluer grâce à la richesse du croisement des regards.

Le croisement de ces initiatives, reliées par le label, donnera un complément de sens à chacune d'entre elles et contribuera à bâtir l'identité collective.

Dans une seconde phase, d'autres acteurs pourront présenter directement leurs initiatives.

Le label PARIS METROPOLE est susceptible de :

- Faciliter la mise en œuvre des initiatives (action collective, accès au financement...)
- Faire bénéficier chaque initiative de l'expérience du regard des autres
- Favoriser l'action collective sur des initiatives convergentes ou complémentaires
- Mettre en valeur les initiatives en les donnant à voir ensemble (exposition, communication, évènementiel...)



# questions / réponses

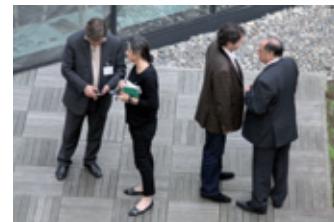
## Pourquoi un appel à initiatives ?

Paris Métropole souhaite promouvoir une nouvelle génération de projets métropolitains, fondée sur une construction coopérative. Par cet appel à initiatives, les collectivités membres de Paris Métropole veulent être les promoteurs de la participation des citoyens à une histoire, un avenir et une stratégie dont elles refusent qu'ils se fassent sans elles.

## Quelles sont les ambitions de l'appel à initiatives ?

Il s'agit de fédérer les énergies, les projets et les territoires, de stimuler les potentialités afin de développer une métropole dynamique, solidaire, écologique, et hospitalière pour tous ses habitants. Cet appel part des acteurs locaux et favorise la participation des citoyens à la définition de l'avenir de la métropole. C'est la condition de son attrait local et mondial.

Il doit permettre de réconcilier l'économique et le social, le global et le local, ainsi que les territoires entre eux, autour de trois ambitions : favoriser la cohésion urbaine et sociale, développer l'accessibilité des métropolitains à la métropole, renforcer les solidarités.



## Qui peut répondre à cet appel à initiatives ?

Dans la phase d'expérimentation de l'appel à initiatives (2<sup>e</sup> semestre 2010) : les collectivités membres de Paris Métropole ou leurs groupements. Ces collectivités peuvent présenter des initiatives qu'elles portent seules ou avec des partenaires ou bien présenter des initiatives que d'autres acteurs (associations, autres collectivités, entreprises, établissements d'enseignement supérieur,...) portent sur leur territoire.

Les porteurs d'initiatives qui contribuent à « faire métropole » peuvent les soumettre aux collectivités concernées afin qu'elles présentent leur projet.

Une seconde phase de développement sera lancée dès 2011. Elle sera ouverte à tous les acteurs de la métropole.

## Quand est-ce que cela démarre ?

Chaque collectivité membre de Paris Métropole est appelée à démarrer maintenant et à mettre au « pot commun », avant le 24 septembre 2010, une initiative qui émerge du terrain pour être développée collectivement.

## Quels types d'initiatives peuvent être présentés ?

Tous types d'initiatives peuvent être labellisés : initiatives à dominante économique, sociale, culturelle, environnementale ou spatiale. Elles peuvent être de natures très variées : actions sur l'espace public, initiatives populaires, événements culturels...

## Quels sont les critères de recevabilité des initiatives ?

Les initiatives devront être innovantes, partenariales, participatives, transversales et coopératives. Elles doivent contribuer au développement durable de la métropole, dans ses différentes dimensions. Inclusives, ces initiatives portent une vision de la métropole.

Elles font métropole, elles relient, elles conduisent les acteurs territoriaux à assumer leur appartenance à une métropole-monde porteuse de nos valeurs : solidarité, hospitalité, partage, attractivité.

Puisant dans l'histoire et révélant la géographie, elles contribuent à dessiner l'avenir et façonner l'identité de notre territoire. Elles doivent pouvoir être concrétisées, au moins pour une partie qui fait sens, dans les deux ans (2011-2012). Pour ce faire, les initiatives de la première phase de l'appel à initiatives peuvent être déjà engagées.

### Qu'est ce que le label PARIS METROPOLE ?

Le label PARIS METROPOLE ne définit pas une norme, et ne vise pas à exclure ou noter les initiatives. Il porte une identité et est le marqueur d'une ambition partagée et d'une action combinée pour une métropole plus vivable. Ce label permet d'identifier un projet mais n'est pas un guichet qui ouvre des droits à des financements spécifiques.

### Qu'est-ce que gagnent les initiatives labellisées ?

Grâce au processus de labellisation, chaque initiative :

- bénéficie d'une aide à sa mise en œuvre (support d'ingénierie pour la finalisation du projet, aide à la recherche financement...);
- bénéficie de l'expérience du regard des autres ;
- peut trouver des convergences, des complémentarités, voir des possibilités de mutualisation avec des initiatives portées par d'autres acteurs ;
- est mise en valeur et donnée à voir régulièrement avec les autres initiatives (exposition, communication, évènementiel...).



### Comment se passe le processus de labellisation ?

Les initiatives doivent d'abord être déposées par les collectivités.

Puis s'ouvre la labellisation qui est un processus de débat transparent et ouvert durant lequel les élus, les acteurs économiques, sociaux, culturels, et la société civile sont invités à faire évoluer les initiatives ensemble par une mise en commun de leurs intelligences. Par un aller-retour du local au métropolitain, Paris Métropole assure une montée en gamme progressive des initiatives labellisées.

### Quel est le rôle des élus de Paris Métropole dans cet appel à initiative ?

Les élus de Paris Métropole sont invités à informer et mobiliser leur assemblée délibérante ainsi que leurs services pour participer activement à l'appel à initiatives et ainsi contribuer à « faire métropole ». Ils peuvent également se faire le relai de l'appel à initiatives auprès des habitants et acteurs de leur territoire.

Chacun dans sa collectivité est chargé d'identifier et porter auprès de Paris Métropole une initiative. Collectivement, les élus siégeant à Paris Métropole, lancent l'appel à initiatives et contribuent par le débat à l'évolution des initiatives.



image : Rogers Stirk Harbour + Partners / London School of Economics / Arup

### Groupe Descartes : Yves Lion

«- La mise en mouvement de la métropole parisienne a pour source les potentiels des territoires eux-mêmes, moteurs de projets.

- Des projets peuvent et doivent être lancés dès maintenant. Le processus de projet doit prendre en compte plusieurs échelles de temps, en engageant des projets de quelques années à 10 ans voire plus.

- Faire intervenir la labellisation en amont du projet et non seulement au moment de sa réalisation.

- Les projets pilotes doivent constamment articuler le local et l'échelle de la métropole.»

### l'AUC : Djamel Klouche

«La métropole parisienne se construira avant tout par des projets. C'est de là qu'il faut partir, des projets, pas du plan ni des critères.

Il faut développer des projets pilotes, à valeur non pas de modèle mais d'exemplarité, par eux-mêmes et pour eux-mêmes ; des projets innovants, tant dans leurs contenus et dans leur mode de conception puis de production, que dans les qualités de leurs résultats ; des projets exemplaires en soi plutôt qu'au regard d'une accumulation forcément assez arbitraire de critères.

Passer de la norme à la stimulation, c'est faire exister Grand Paris par la conjonction et l'alchimie de toutes ses situations et de tous projets qui les produisent.»

## Qu'est ce qu'il faut faire pour répondre ?

Durant la phase d'expérimentation de l'appel à initiatives (2ème semestre 2010), seules les collectivités membres de Paris Métropole ou celles qui rejoindront Paris Métropole avant l'été, peuvent répondre à l'appel à initiatives.

Elles sont invitées à choisir une et une seule initiative, qui leur semble particulièrement répondre à l'esprit de l'appel à initiatives et à la déposer à Paris Métropole avant le 24 septembre 2010 (cf. modalités de dépôt d'une initiative p. 20).

## Quel est le cycle de vie d'une initiative ?

La première étape de la vie de l'initiative est sa sélection par une collectivité membre de Paris Métropole et sa présentation publique.

La seconde étape est son enrichissement, sa métropolisation, voire son rapprochement volontaire avec d'autres initiatives d'une même famille thématique (cf. modalités de dépôt d'une initiative p. 22), lors du processus de labellisation, qui consiste en une série de débats transparents et ouverts.

La troisième étape est la facilitation de sa mise en œuvre grâce à un support d'ingénierie pour la finalisation du projet, ou à l'aide à la recherche de financements.

La quatrième étape est sa réalisation.

Tout au long de leur cycle de vie, les initiatives sont régulièrement mises en valeur ensemble avec les autres initiatives labellisées par des événements de dimension métropolitaine.

Pour toute autre question, vous pouvez vous adresser à :

Elodie Lamouroux, Paris Métropole : [elodie.lamouroux@parismetropole.fr](mailto:elodie.lamouroux@parismetropole.fr)

Yannick Beltrando, APUR : [beltrando@apur.org](mailto:beltrando@apur.org)

Paul Lecroart, IAU-Ile-de-France : [paul.lecroart@iau-idf.fr](mailto:paul.lecroart@iau-idf.fr)



# modalités de dépôt d'une initiative

## Conditions

Pour la phase d'expérimentation de l'appel à initiatives (2010-2012), seules les collectivités membres de Paris Métropole peuvent participer. Chacune est invitée à choisir et déposer une initiative, qu'elle porte seule ou avec des partenaires, ou bien initiée par un autre acteur.

Chaque initiative doit pouvoir être concrétisée, au moins pour une partie qui fait sens, dans les deux ans (2010-2012).

## Composition du dossier de dépôt (sous forme d'un CD ROM)

- 1 fiche de synthèse (format pdf)
- 1 dossier détaillant l'initiative (format pdf)
- 1 panneau de présentation (format pdf)
- 1 fichier regroupant l'ensemble des textes (format Word)
- 1 fichier pour chaque illustration (image, plan, photo, vidéo) incluse dans le dossier de dépôt (format jpeg ou tiff, d'une résolution minimale de 150 dpi pour un format A4)

Toutes les illustrations incluses dans le dossier de dépôt doivent être libres de droit.

## Adresse de réception du dossier de dépôt

Le CD ROM doit être déposé à :

Paris Métropole

55, rue de Lyon / 2<sup>e</sup> étage - 75012 PARIS

Horaire d'ouverture : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

## Date limite de réception du dossier de dépôt

24 septembre 2010 midi

## Description de la fiche de synthèse

Elle est constituée de deux pages A4 vertical (format pdf). Elle comprend :

- le nom de l'initiative
- l'identification de la maîtrise d'ouvrage et de la collectivité membre de Paris Métropole présentant l'initiative
- un texte de 3000 signes maximum (espaces compris) expliquant pour l'initiative : sa nature, ses raisons, ses objectifs, le public visé, sa formalisation, sa date de réalisation (ou sa récurrence), son calendrier prévisionnel, son coût, son financement et les partenariats déjà mobilisés ou recherchés. Les raisons pour lesquelles cette initiative fait métropole doivent être explicites. La partie de l'initiative qui sera concrétisée, dans les deux ans (2010-2012), doit être identifiée.
- une ou des illustrations donnant à voir le contexte dans lequel s'insère l'initiative ou la projection de l'initiative réalisée (photographies, plans, dessins...).
- le choix des 5 mots clés pour permettre la constitution de familles d'initiatives (cf. explications ci-dessous)

La fiche de synthèse – dans une version provisoire – est envoyée dans les meilleurs délais à [contact@parismetropole.fr](mailto:contact@parismetropole.fr)

La fiche de synthèse définitive est incluse dans le CD ROM

## Description du dossier détaillant l'initiative

Il est constitué de 10 à 20 pages maximum A4 vertical (format pdf)

Il permet de présenter l'initiative de façon plus détaillée

Le dossier de présentation est inclus dans le CD ROM

## Description du fichier de présentation de l'initiative

C'est un fichier mis en page pour être diffusé sous forme d'un panneau A0 vertical 118,8 mm x 840 mm (format pdf)

Il reprend les éléments de la fiche de synthèse

Sa mise en page respecte le gabarit et les spécifications fournies par Paris Métropole d'ici le 15 juillet 2010

## Choix de 5 mots clés

Pour mener le processus d'enrichissement, de rapprochements volontaires, de métropolisation des initiatives déposées, il est proposé de regrouper les initiatives en famille.

Pour constituer ces familles, chaque collectivité caractérise l'initiative qu'elle dépose par 5 mots clés parmi les 23 thèmes suivants :

- solidarité / lutte contre les exclusions
- désenclavement
- géographie
- eau
- nature / agriculture
- festival / événementiel
- culture / arts / patrimoine
- loisirs / tourisme / sport
- logement / habitat
- économie / emploi
- mobilité / déplacements
- gares / pôles d'échanges
- places / espaces public
- nouveaux usages des infrastructures routières
- déchets / recyclage
- énergies / marchandises
- enfants / jeunes
- personnes âgées
- santé
- formation / éducation
- savoir-faire / artisanat
- mise en réseau
- virtuel / nouvelles technologies



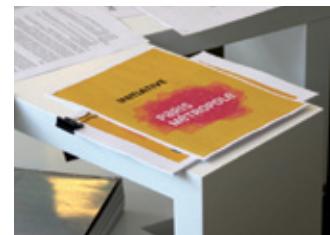
image : atelier Castro Denissof Casi  
Nexity-Villes et Projets / Berim

## Equipe LIN : Fin Geipel

*La transformation doit être radicale à partir de l'existant. N'est pas radical ce qui produit du nouveau en faisant table rase. Transformation radicale signifie ici : injecter une dynamique aux situations urbaines données qui les fera évoluer dans la durée. Plutôt que de vouloir changer la ville, ce seront davantage les usages et les formes des éléments existants de la ville qui changeront.»*

# calendrier

<b>1<sup>er</sup> semestre 2010</b>	<b>élaboration et lancement – « Paris Métropole prend l’initiative »</b>
15 et 16 avril	séminaire d’élaboration des principes de l’appel à initiatives
31 mai	validation en séance plénière de Paris Métropole des principes de l’appel à initiatives lancement de l’appel en direction des 110 collectivités membres
1 <sup>er</sup> juillet	installation du Comité des partenaires de Paris Métropole
<b>2<sup>e</sup> semestre 2010</b>	<b>expérimentation – « les 110 s’engagent »</b>
de juin à septembre	chaque collectivité est invitée à choisir une initiative et à la déposer
24 septembre	date limite de dépôt des initiatives
automne	présentation publique des initiatives : exposition(s), forum(s) (dates et lieux précisés ultérieurement)
<b>2011 / 2012</b>	<b>développement</b>
jusqu’à l’été 2011	enrichissement, rapprochements volontaires, métropolisation des initiatives déposées capitalisation des premiers enseignements
dès le printemps 2011	concrétisation des initiatives des collectivités membres événement(s) jalon(s)
été / automne 2011	présentation publique des premières réalisations, des enseignements de la phase d’expérimentation et des pistes pour la seconde phase
2 <sup>e</sup> semestre 2012	lancement de la phase d’élargissement de l’appel à initiatives
après 2012	poursuite de la démarche



# 110

initiatives pour la métropole

document réalisé avec la collaboration de